

Rapporteur : Mme PRECETTI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2024

ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE
DE LA PARCELLE CK N°443 D'UNE SUPERFICIE DE 22 M²
SISE 11 RUE DE L'AUBEPINE APPARTENANT
A LA SCI MOOC TAI - 11

RAPPORT

Une parcelle de 22 m² cadastrée CK n°443 appartenant à la SCI MOOC TAI – 11 fait partie intégrante de la rue de l'Aubépine.

Dans un souci de rationalisation foncière, la Commune doit acquérir cette parcelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition à la SCI MOOC TAI - 11 de la parcelle cadastrée CK n°443 au prix de 1 320 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 Voix POUR
Voix CONTRE
Voix ABSTENTION
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET: ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CK N°443
D'UNE SUPERFICIE DE 22 M² SISE 11 RUE DE L'AUBEPINE,
APPARTENANT A LA SCI MOOC TAI - 11**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le plan de situation ;

Vu le plan de division parcellaire ;

Vu l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine en date du 2 mai 2024 à 60€/m² ;

Vu l'accord sur le prix en date du 7 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux ;

CONSIDERANT que la parcelle CK n°443 d'une superficie de 22 m² sise 11 rue de l'Aubépine fait, à ce jour, partie de la voirie communale ;

CONSIDERANT que cette acquisition est donc une régularisation ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1er : Approuve l'acquisition à la SCI MOOC TAI – 11 de la parcelle CK n°443 d'une superficie de 22 m², sise 11 rue de l'Aubépine, au prix de 1 320 € (mille trois cent vingt euros).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Signature]